



ISSY URBAN TRAIL REGLEMENT 3 février 2024

L'inscription à l'Issy Urban Trail implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE

L'Issy Urban Trail est une épreuve urbaine de nuit organisée par l'association *Issy Triathlon*. Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant exclusivement les trottoirs et espaces verts de la ville d'Issy-les-Moulineaux. L'Issy Urban Trail propose 5 courses appelées Urban Trail :

Urban Marche S, Urban Trail S, Urban Trail M, Urban Trail XL et Urban Trail Relais.

- Urban Marche S et Urban Trail S : environ 11.5km
- Urban Trail M : environ 16.5km
- Urban Trail XL : environ 24km au total (boucle du M puis boucle du S, sans repasser devant la Cité des Sports)
- Urban Trail Relais : environ 24km au total ; le 1er relayeur fait la boucle du M, le 2nd la boucle du S sans les 3 premiers km. Le passage de relais se fait par la seule transmission du dossard au niveau de l'oriflamme "RELAIS" située à l'intersection allée des Sablons / allée Gustave Eiffel. ***La puce est portée par le 2ème relayeur.***

Le départ et l'arrivée seront à la Cité des Sports. Le Trail se déroulera en une seule étape et à allure libre.

Départs (horaires donnés à titre indicatif, susceptible de légères modifications, en attente des validations autorités compétentes)

Horaire de départ	Course(s)	1er arrivé
20h30	Urban Trail Relais et Urban Trail XL	22h06
20h45	Urban Trail S	21h29
21h	marche S et Urban Trail M	22h01

Barrières horaires à avoir obligatoirement dépassé, sans quoi vous serez arrêté(e) :

Pour le XL :

- 22h30 : intersection rue de la Galiote / bd Garibaldi (km15.5)
- 22h50 : entrée du parc Barbusse (km17.5)
- 23h55 : arrivée

Pour le relais :

- 22h30 : intersection rue de la Galiote / bd Garibaldi (km15.5)
- 22h50 : entrée du parc Barbusse (km17.5)
- 23h55 : arrivée



2. PARTICIPATION

Les Urban Trails S, M et Relais et Urban Marche sont ouverts à toute personne, homme ou femme, née en 2008 ou avant, licenciée ou non.

L'Urban Trail XL est ouvert à toute personne, homme ou femme, née en 2006 ou avant, licenciée ou non.

3. TRAIL EN AUTO-SUFFISANCE

L'Issy Urban Trail se court de nuit et en auto-suffisance.

Toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

4. CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à la compétition sauf pour les licenciés FFTRI et FFA sur présentation de leur licence 2023/2024.

Le certificat médical doit comporter une des mentions suivantes :

- sport en compétition
- ou course à pied en compétition
- ou athlétisme en compétition
- et doit être daté de moins d'un an à compter de la date de l'épreuve (soit minimum 4 février 2023).

Les inscriptions par Internet seront validées par les organisateurs dès la réception des documents demandés.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence sportive acceptée.

5. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le montant de l'inscription est fixé suivant la grille ci-dessous :

	<i>Marche/Urban Trail S</i>	<i>Urban Trail M</i>	<i>Urban Trail XL/Relais</i>
Jusqu'au 31 décembre 2023	13 euros	18 euros	23 euros
Du 1er janvier au 16 janvier 2024	20 euros	25 euros	30 euros
Du 17 janvier au 1er février 2024	25 euros	30 euros	35 euros

Modalités d'inscription : exclusivement en ligne (v. lien "Inscriptions / S'inscrire" sur <https://www.issytriathlon.com/iut>), avec paiement en ligne ; aucune inscription ni modification ne sera prise par téléphone.

Vous devrez nous faire parvenir votre certificat médical par l'un des moyens suivants, de la solution préférentielle à la solution la moins pratique :

- directement sur le formulaire d'inscription en ligne, ou après, en vous connectant sur votre espace coureur pour le télécharger

- par mail à iut@issytriathlon.com
- par courrier à "Issy Triathlon, Issy Urban Trail, 5 avenue Jean Bouin, 92130 Issy-les-Moulineaux" avant le 27 janvier 2024
- sur place au retrait des dossards (cf. section 7, "Remise des dossards")

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident si la personne court sans dossard ou avec un dossard qui ne lui était pas attribué.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à l'Urban Trail S, M et Relais.

Inscriptions en ligne closes au plus tard jeudi 1er février 2024 à 21h ou dès 2000 inscrits.

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Pas d'inscription possible sur place.

6. EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Il est OBLIGATOIRE d'avoir une lampe frontale ou lampe pectorale (en état de fonctionner) et un brassard auto réfléchissant (sous peine d'être disqualifié).

Le trail ne propose aucun point de ravitaillement pendant la course il est fortement préconisé l'équipement suivant :

1 sac à dos devant contenir ce qui suit : 1 réserve pouvant contenir 250 ml d'eau minimum, 1 gobelet personnel 15cl ou bidon, gels, pièce d'identité...

7. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité. A retirer à la Cité des Sports (92 boulevard du Gouverneur Général Eboué 92130 Issy-les-Moulineaux) sur l'un des 2 jours suivants :

- vendredi 2 février, de 12h à 20h
- samedi 3 février, de 9h à 19h45

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications le samedi jusqu'à 17h.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

8. CHRONOMETRAGE

Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce au pied qui devra être restituée à l'arrivée. En cas d'abandon merci de ramener la puce à l'arrivée ou la déposer à Issy Triathlon au PC sécurité de la Cité des Sports (92 boulevard du Gouverneur Général Eboué, 92130 Issy-les-Moulineaux).

Le dossard fourni devra être visible tout au long de la course et être placé sur le torse ou le ventre. Merci de ne pas changer vos puces sous peine de fausser les résultats des courses (chaque puce est attribuée à une course spécifique). **PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS !**

9. SECURITE du PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé et les trottoirs. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les différents sites du parcours. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'à l'arrivée.

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants aux courses *Issy Urban Trail*.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

12. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure (événement climatique, catastrophe naturelle, conditions sanitaires, arrêté municipal ou préfectoral) ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

13. SERVICE MEDICAL

Une antenne médicale sera sur place pendant le déroulement de la manifestation, elle peut décider à tout moment de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

14. DROITS A L'IMAGE

"J'autorise expressément les organisateurs *Issy Urban Trail*, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître,

prises à l'occasion de ma participation à l'Issy Urban Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée".

15. RECOMPENSES

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et premières des courses Urban Trail S, Urban Trail M et Urban Trail XL, ainsi qu'aux 3 premiers de l'Urban relais (toutes catégories et sexes confondus).

Toute personne absente lors du podium ne pourra récupérer a posteriori son lot (un tiers ne peut récupérer le lot à sa place).

16. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il(elle) a pris connaissance de ce règlement 2024 et qu'il(elle) s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.